

## GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 Boulogne Billancourt  
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34  
www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com



### **Le 14 janvier 2020, 1<sup>ère</sup> réunion de négociation pour un « Accord de méthode et de transition » ... sans connaître l'orientation de l'entreprise en terme d'activité et d'emploi !**

Le dernier accord de compétitivité « Cap 2020 » prend fin le 13 janvier prochain. En conséquence, les salariés du groupe Renault (filiales comprises) vont être impactés par de nouvelles « négociations ».

Dans cette perspective, la direction a organisé entre juillet dernier et décembre, 11 rencontres avec les syndicats représentatifs au niveau central, appelées Groupe de Réflexion Paritaires. Réunions qui ont eu

pour objet de « cadrer » ce que la direction générale espère voir être discuté pour un futur accord.

**Pour sa part, la CGT a proposé et défendu un projet industriel et social (voir actu sur le site) permettant de fabriquer plus d'1 million de véhicules du groupe Renault en France et de renforcer en conséquence, l'emploi chez Renault et dans la filière automobile française.**

Contrairement aux 2 derniers accords (2013,2016), la direction entend engager des discussions dès mars 2020 :

- **Au niveau central**, avec des ambitions de revoir à la baisse l'ensemble de la couverture sociale de Renault (temps de travail, congés spéciaux, heures de franchise, majorations de nuit et d'HS, prime de départ à la retraite, prime d'ancienneté, grilles de salaires...) pour tous les salariés de Renault France, toutes catégories confondues. Un accord central visant à cadrer les conditions sociales au plus faible niveau au-delà duquel les établissements de Renault ne pourront pas aller.
- **Au niveau local**, avec la perspective d'aligner chaque établissement français (ingénierie comprise) sur les conditions sociales des pays les plus affaiblis socialement (Turquie, Maroc, Espagne, Slovénie, Roumanie, Chine...) avec lesquels ils sont mis en concurrence.

**Préalablement, la direction a convoqué les syndicats CGT, CFDT, FO, CGC le 14 janvier 2020 en vue de conclure un accord dit « Accord de méthode et de transition ».** Discussions qui vont se poursuivre les 31 janvier, 6 et 20 février 2020 et qui ont pour objet de définir les thèmes et les établissements concernés par ce futur accord cadre central, décliné ensuite dans chaque établissement. **C'est aussi dans ce cadre que sera abordé l'éventuelle prolongation des DA pour 2020 !**

**Lors de cette 1<sup>ère</sup> réunion la direction a d'entrée précisé que la stratégie de l'entreprise était en cours de modification et qu'elle n'était pas en mesure de présenter cette nouvelle stratégie et ses impacts sur l'activité, l'emploi... Mais ce qui n'empêchait pas de négocier cet accord de méthode... ».**

Comme la délégation CGT l'a exprimé, « avant de parler de négociation, du périmètre, de transformation des métiers, des sites, du travail et des emplois... encore faut-il connaître la nature et le niveau des activités dédiés à chacun des sites, tout comme celles relatives à l'ingénierie ! »

Concernant « ...la part active et responsable que devront prendre les salariés... » (dans le texte présenté par la direction), **la délégation CGT a fait remarquer le dédain de la direction vis à vis des salariés.** Car c'est ignorer la responsabilité qu'ils assument déjà très largement au détriment de leur santé, pour faire en sorte de sortir les projets et la fabrication... dans des conditions de plus en plus délétères.

Par ailleurs, parler « du soutien » du management « ...à la part active des salariés... », c'est pour la CGT procéder à l'inversion de la responsabilité des uns et des autres et notamment à ignorer les obligations légales et morales de l'entreprise dans le domaine des investissements, de la formation... **Et finalement, la direction délègue aux salariés la responsabilité qui pourtant lui incombe !**

**Dans les semaines à venir, la CGT va populariser et mettre en discussion son projet industriel et social permettant de répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Projet argumenté, chiffré, qui tourne le dos à la financiarisation de l'entreprise et à la régression sociale. Projet qui ne se concrétisera qu'avec le soutien du plus grand nombre de salariés !**